

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE CAMPING À SEGONZAC

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE - ANNEXES OBLIGATOIRES Mars 2022 - version réponses demandes complémentaires du 23/02/22

Opération: Aménagement d'un terrain de camping à Segonzac

Maîtrise d'ouvrage: Mme. Milly Kluivers et Mr. Carlos Flores

Opération : Aménagement d'un camping sur le Puy de Murel à Segonzac

Maîtrise d'ouvrage :

Milly Kluivers et Carlos Flores Carer Jafra 3 - Atico, 08870 Sitges

Espagne

mail: millynanette@hotmail.com

PIÈCES

ANNEXE 1: CERFA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS 14734*03

ANNEXE 2: PLAN DE SITUATION

ANNEXE 3: PHOTOGRAPHIES LOCALISÉES

ANNEXE 4: PLAN DU PROJET

ANNEXE 5: PLAN DES ABORDS DU PROJET - PHOTO AÉRIENNE

ANNEXE 6: PLAN SITE PAR RAPPORT ZONES NATURA 2000

ANNEXE 7: RÉPONSE À LA DEMANDE DE COMPLÉMENT DU 23/02/2022

ANNEXE 8 : DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

ANNEXE 9 : DOSSIER DE DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

NON-COLLECTIF

CERFA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception : 11/02/2022	Dossier complet le : 04/04/2022	N° d'enregistrement : 2022_12207					
1. Intitulé du projet							
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des	s) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne							
habilitée à représenter la personne morale							
RCS / SIRET _	_ Forme juridique						
	z à votre demande l'annexe obligatoire						
	u des seuils et critères annexé à l'article R. dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'o						
	4. Caractéristiques générales du projet						
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 c	du formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition						

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
4.3.1 aans sa phase travaux
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
4.3.2 dans sa phase a explonation

		(1/					
 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). autorisation de défrichement (< 0,5 ha) Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif Permis d'Aménager 							
	rojet et superficie globale de l'opération eurs caractéristiques	on - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s)					
superficie globale du projet longueur accès nombre emplacements mobil-home nombre emplacements tente / caraval nombre places parking nombre maximum de personnes	ne	environ 7 200 m2 180 m 6 6 17 40					
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>45°15'32"N</u> Lat. <u>1</u> ° <u>16'58</u> "E					
Les Codassies 19 310 Segonzac parcelle 00C 1104	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _ Long ° ' " _ Lat ° ' " _					
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non							
environnementale ? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre pindiquez à quelle date il a été auto	projet et						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			Le projet est localisé au sein de la zone de transition de la réserve de biosphère Bassin de la Dordogne.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	ruisseau temporaire à proximité (le Dalon), hors emprise foncière et travaux
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	gestion des déblais sur site
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			impact faible apports légers d'empierrements (Graves non traitées d'origine locale) pour calage des chemins d'accès et zones de stationnement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	impact faible projet global de faible taille et préservant la majorité des espaces naturels. conservation des strates arbustives et des arbres hormis sur les emprises cheminements et implantations baties ou habitats légers de loisirs. Pas de plantations exotiques.
			×	pas d'impact, sites éloignés

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		Faible impact limité uniquement aux zones aménagées : changement de friche et boisements à surface aménagée (voirie empierrée, bâtiment accueil et sanitaires, habitat léger de loisirs)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		Le site du projet présente un aléa moyen au risque de retrait et gonflement des argiles et un potentiel radon de catégorie 3.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	Impact faible (accès au site) et localisés dans l'année (période estivale)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?		assainissement non collectif pour la gestion des eaux usées - étude spécifique par un bureau d'étude spécialisé - conformité soumise au SPANC
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		Impact faible déchets classiques non dangereux, fonctionnement du camping et habitation

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×		
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :	
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :					

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
- > en dehors des aménagements de voirie, habitations, habitats légers de loisirs et emplacements, conservation et valorisation de la flore locale, notamment strate arbustive et arbres
- > matériaux sobres et poreux sur voirie et cheminements : Grave non traitée issue de carrière locale
- > infiltration des eaux pluviales à la parcelle
- > réouverture de milieux en clairière : valorisation de le strate basse et diversification des strates
- > pas d'intervention sur milieux humides

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

nous estimons que le projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale :

- faible impact qu'il génère,
- surfaces et projet de faible taille,
- état d'esprit du projet : valorisation du cadre naturel et sauvage, respect des milieux et du paysage

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	Ο.	1 Annexes obligatoires	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 7 : réponse à la demande de complément du 23/02/2022

ANNEXE 8 : dossier de demande d'autorisation de défrichement

ANNEXE 9 : dossier de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non-collectif

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à Sitges, Espagne

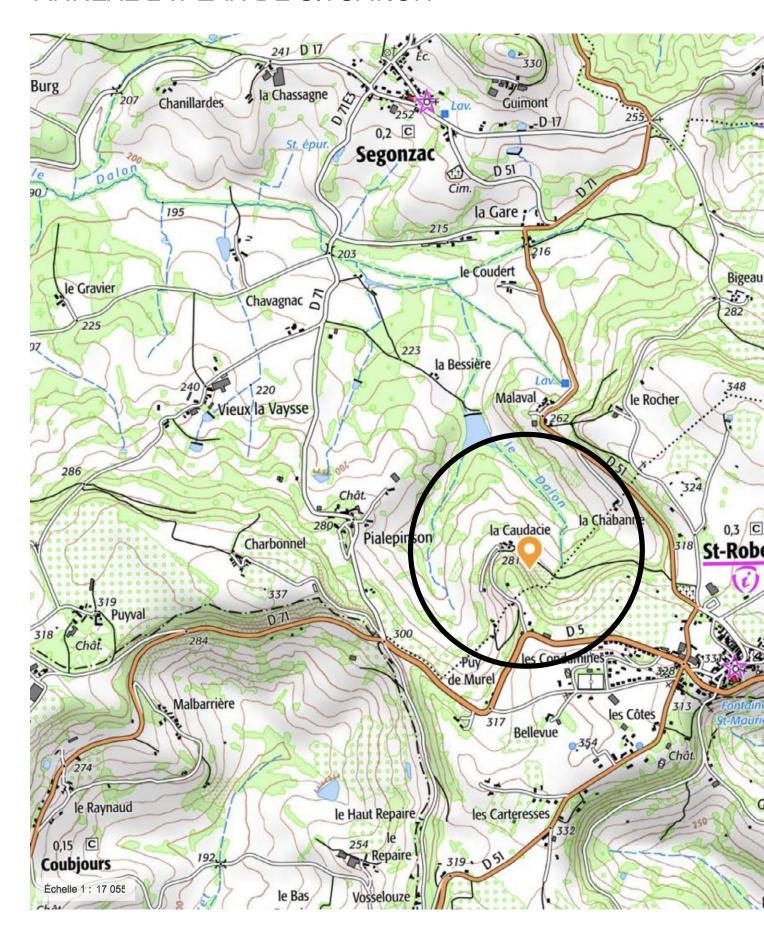
le, 10/03/2022

Signature

Muivers

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessi

ANNEXE 2: PLAN DE SITUATION

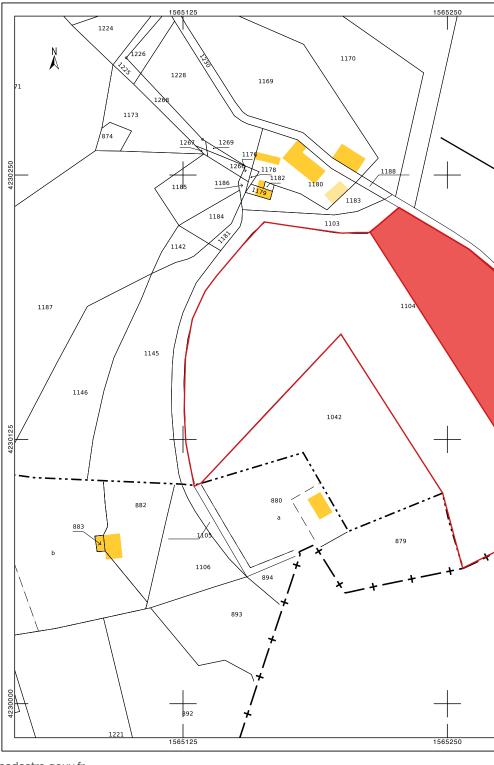


▲ échelle 1/15000ème



ANNEXE 2: PLAN DE SITUATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Département : CORREZE SEGONZAC Section : C Feuille : 000 C 04 Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition: 1/1250 Date d'édition : 16/07/2021 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC45 Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : BRIVE LA GAILLARDE Cité Administrative Jean Montalat Place Martial Brigouleix 19011 19011 TULLE CEDEX tél. 05.55.21.80.96 -fax ptgc.190.tulle@dgfip.finances.gouv.fr Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



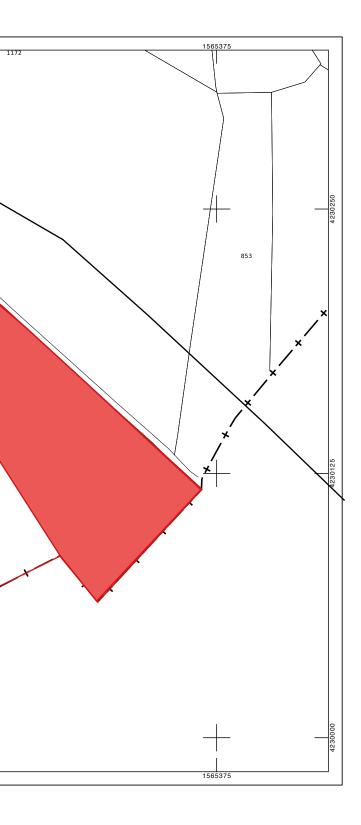
▲ échelle : 1/1250ème ; source : https://www.cadastre.gouv.fr



parcelle cadastrale privée C1104 (commune de Segonzac)

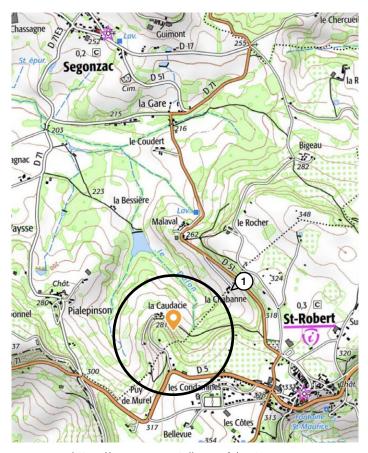
surface parcelle: 20 754 m²

emprise approximative projet: +/- 7 200 m²



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES LOCALISÉES

ENVIRONNEMENT LOINTAIN



▲ source : https://www.geoportail.gouv.fr/carte



▲ 1: Vue depuis RD51 vers le sud-ouest - date prise de vue 29/06/2021

Э

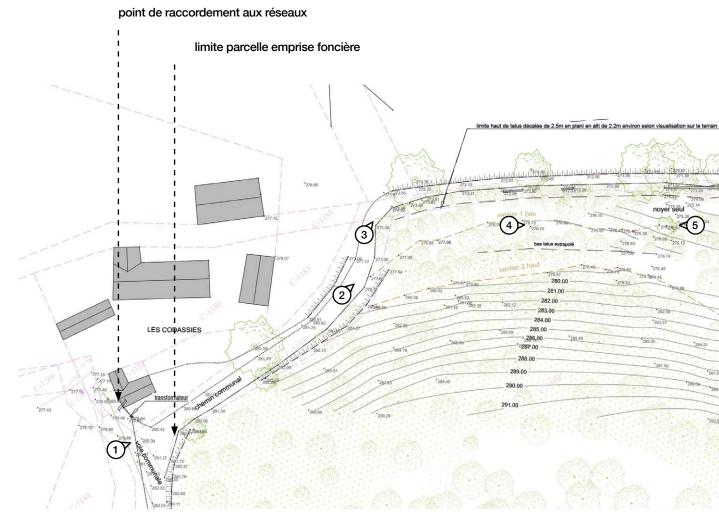


ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES LOCALISÉES

ENVIRONNEMENT PROCHE



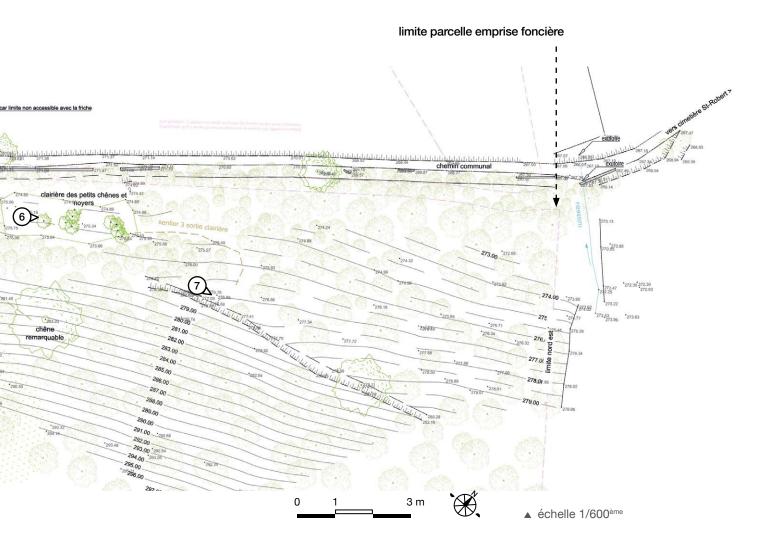
▲ Vue 2: depuis le chemin d'accès commu Hameau de la Caudacie, visibilité sur l'entré



▲ plan masse existant



nal enherbé le du camping et perspective sur le grand paysage



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES LOCALISÉES

ENVIRONNEMENT PROCHE



▲ Vue 1: depuis le chemin de la Caudacie Hameau de la Caudacie, chemin communal enherbé et perspective sur le grand paysage



▲ Vue 3: depuis le chemin d'accès com



▲ Vue 5: la placette du noyer seul



▲ Vue 6: la place des chênes et des noy



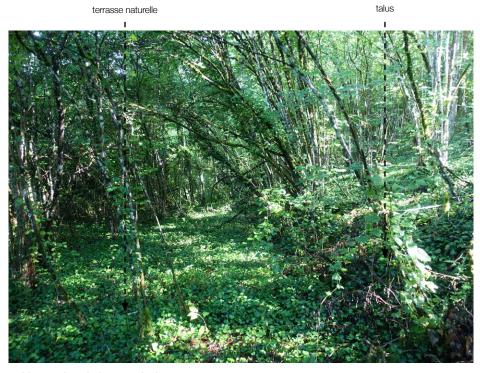
munal enherbé



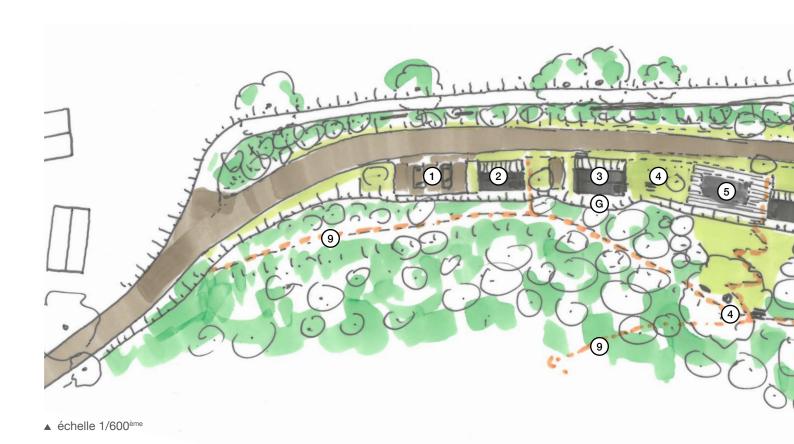
▲ Vue 4: l'entrée du site



▲ Vue 7: depuis le sous-bois



ANNEXE 4: PLAN DU PROJET

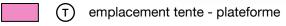


<u>légende :</u>

espaces:

- 1 Parking 5 places
- (2) Accueil
- (3) habitation propriétaire mobil-home 4x8
- zone pique nique / loisirs
- (5) emplacement réservé piscine
- (6) sanitaires
- 7) hypothèse zone assainissement
- (8) zone retournement pompier
- (9) sentier piéton

emplacements et habitats légers de loisirs :



emplacement van ou petit camping-car - plateform
 habitat léger de loisirs : mobil-home ou chalet :

- G Grand (4x8 + terrasse 2x8)
- M Moyen (4x6 + terrasse 2x4)
- (P) Petit (3x6 + terrasse 2x3)

surfaces:

zone enherbée ouverte

zone arbustive ou arborée (conservation végétation

chemin empierré

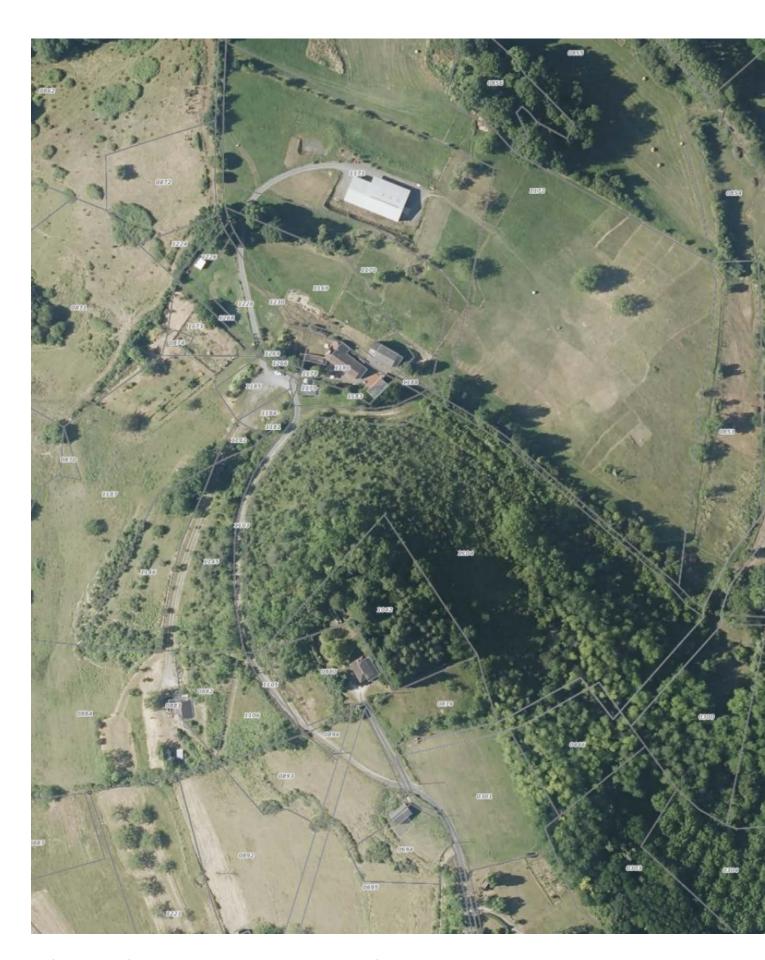
construction

limite parcelle emprise foncière supposée (clôture ancienne et merlon pierre)



n existante)

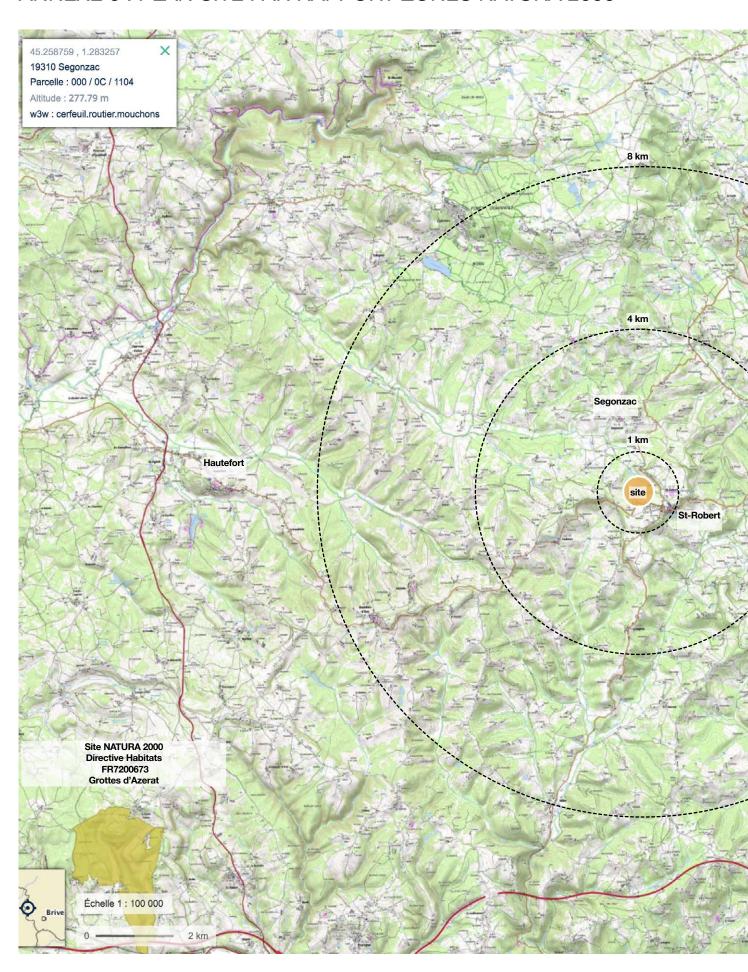
ANNEXE 5: PLAN DES ABORDS DU PROJET - PHOTO AÉRIENNE

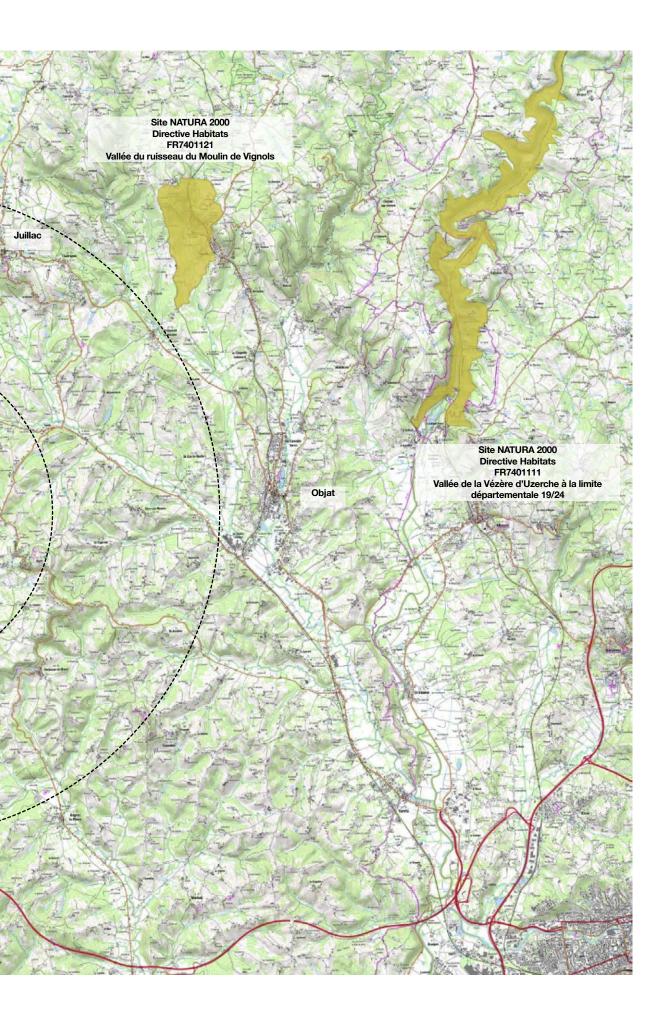


▲ échelle 1/2000ème - date prise de vue 13/07/2020 - source : géoportail.fr



ANNEXE 6: PLAN SITE PAR RAPPORT ZONES NATURA 2000





ANNEXE 7 : RÉPONSE À LA DEMANDE DE COMPLÉMENT DU 23/02/2022

Aménagement d'un terrain de camping à Segonzac (19)

ANNEXE 7 : retour demande de compléments du 23/02/2022

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine Cité administrative Rue Jules Ferry – Boite 55 33 090 Bordeaux cedex

Mission Évaluation Environnementale Pôle Projets

Affaire suivie par : Florence SCARSI

Tél.: 07.64.44.05.76

Courriel: florence.scarsi@developpement-durable.gouv.fr

Objet : réponse courrier du 23/02/2022 demande de compléments réf : 2022_12207_FS_incomplet

à l'attention de Mme. Florence Scarsi

Madame.

Ce document fait suite à votre demande de compléments adressée par courriel le 23/02/2022. Vous trouverez ci-après les précisions apportées à vos questions.

En bleu (Questions X) figurent vos questions et en noir (Réponse X) les réponses associées.

Questions 1:

4 – Caractéristiques générales du projet (nature du projet, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes...)

Le projet comportera notamment 6 emplacements de mobil-home, une habitation, un bâtiment d'accueil, un bâtiment sanitaire, un accès pour les véhicules empierrés, des zones de stationnements, un sentier piéton, des zones de loisirs et de pique-nique.

- Veuillez s'il vous plaît décrire les principales caractéristiques des différents aménagements prévus par le projet et en particulier les surfaces imperméabilisées (bâtiments, et éventuellement emplacements, zones de loisirs et de pique-nique, sentier piéton...) ainsi que les surfaces concernées par une réduction de l'imperméabilisation (accès pour les véhicules empierrés, zones de stationnement...).
- > Veuillez s'il vous plaît préciser quelle gestion des eaux pluviales est prévue en conséquence.

Réponse 1 :

bâtiments:

construction en dur, ossature légère, habillage bois et toiture bac acier les toitures sont mono orientés vers le coteau afin qu'elle ne soit pas visible depuis le nord-est

1) accueil:

bâtiment habillage bois vertical comprenant coursive abritée et zone accueil et bureaux. 37 m2 de toiture

Eaux pluviales collectées en fossé aérien et infiltration à la parcelle

2) sanitaires:

bâtiment habillage bois vertical comprenant coursive abritée, sanitaires et locaux techniques

105 m2 de toiture

toiture mono-pente bac acier orientée vers le coteau

Eaux pluviales collectées en fossé aérien et infiltration à la parcelle

habitats légers de loisirs :

éléments mobiles sur emplacements terrassés

3) 2 grands mobil-home bois:

bâtiment comprenant terrasse bois

48 m2 de toiture

Eaux pluviales collectées en fossé aérien et infiltration à la parcelle

4) 2 moyens mobil-home bois:

bâtiment comprenant terrasse bois

20 m2 de toiture

Eaux pluviales collectées en fossé aérien et infiltration à la parcelle

5) 2 petits mobil-home bois:

bâtiment comprenant terrasse bois

21 m2 de toitures

Eaux pluviales collectées en fossé aérien et infiltration à la parcelle

emplacements:

emplacements aplanis pour véhicule type van et tentes

6) 2 emplacements van ou petit camping-car:

zone terrassée en déblais remblais et stabilisée par empierrement 0/31,5 30 m2

surfaces poreuses et dévers vers prairie pour infiltration à la parcelle

7) 4 emplacements tente:

zone terrassée et stabilisée en terre battue

15 m2

surfaces poreuses et dévers vers prairie pour infiltration à la parcelle

accès, stationnements:

zones terrassées en déblais remblais et stabilisées par empierrement 0/60 et 0/31,5 surfaces poreuses et dévers vers accotements enherbés + fossé en tête de talus pour infiltration à la parcelle

8) chemin d'accès véhicules

suit la terrasse et dessert l'ensemble des espaces du camping. accès 180 ml, largeur minimale validée SDIS 19 et retenue = 3m Support accès pompier

9) stationnements

17 places réparties par petites poches de 1 à 5 unités le long de l'accès

cheminements, zones de loisirs, zone pique-nique :

10) sentiers piéton

simple débroussaillage sur sentier haut largeur de passage 2m. et terrassements légers sur les zones avec pente en travers

type chemin de randonnée

sol en place enherbé non imperméabilisé infiltration à la parcelle

11) zones loisirs et pique nique

sol en place enherbé non imperméabilisé infiltration à la parcelle

gestion des eaux pluviales, infiltration et perméabilité :

Le souhait d'aménagement se porte sur une gestion naturelle et une grande valorisation de la végétation existante, conviction du maître d'ouvrage, et volonté de partager ce cadre aux futurs usagers.

Ainsi la gestion des eaux pluviales profite amplement des zones poreuses du site pour une gestion de l'infiltration à la parcelle. A noter que 2 fossés sont envisagés : l'un longeant le haut de la terrasse principale en pied de coteau afin de stopper les pluies et les déplacements de fines à l'amont des constructions et habitats légers de loisirs ; un second en base de terrasse et haut de talus le long du chemin communale afin de collecter les éventuels excédents d'eaux pluviales (part qui n'aurait pas été infiltré sur empierrement et sur accotement) issus du chemin d'accès.

Questions 2 :

Le projet prévoit des dessertes et raccordements aux réseaux, sans les détailler.

Veuillez s'il vous plaît préciser les réseaux auxquels le camping sera raccordé ainsi que les travaux nécessaires à ces raccordements.

Réponse 2 :

L'ensemble du projet sera desservi par les réseaux suivants :

- réseaux secs : électricité, internet fibre ou adsl, télévision, téléphonie
- réseaux humide : adduction d'eau potable, assainissement

Les réseaux électricité, internet et eau potable seront raccordés depuis les arrivés au sud-ouest sur le domaine public. Les arrivées de réseaux et coffrets existants se situent le long de la voie communale à l'ouest de la parcelle (à l'angle bâtiment parcelle 1179 du hameau les Codacies). Environ 70 ml permettent de raccorder les coffrets à l'entrée de la parcelle. A noter que des travaux sur le chemin communal seront également entrepris, les réseaux pourront être également passés sous chaussée.

Au sein du camping, une tranchée commune accueillera les réseaux en suivant le chemin d'accès (même emprise travaux).

Le réseau d'assainissement non collectif suivra également ces tranchées communes pour boucler l'ensemble des bâtiments et habitats légers de loisirs. Un collecteur et une traversée centraliseront les eaux usées vers l'installation d'assainissement non collectif.

Questions 3:

Le projet demande de prévoir un système d'assainissement non collectif. Veuillez s'il vous plaît préciser les principales caractéristiques du système d'assainissement non collectif prévu : ouvrages, réseaux, exutoire...

Réponse 3 :

Une étude spécifique a été menée par le bureau d'étude technique Colibris VRD afin de définir la filière d'assainissement et déposer les demandes d'autorisation auprès du SPANC de la Communauté d'Agglomération de Brive.

L'assainissement individuel sera réalisé en conformité avec la réglementation en vigueur. Le contrôle de la conformité sera effectué par le Service Public d'Assainissement Non-Collectif de l'Agglomération de Brive lors de la demande d'autorisation. Cette démarche est en cours de réalisation.

Vous trouverez en annexe le dossier en cours établit par le bureau d'étude technique.

Questions 4:

5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation

Le projet est localisé au sein de la zone de transition de la réserve de biosphère Bassin de la Dordogne. Selon le site internet de la réserve, cette zone « se veut le lieu privilégié de mise en œuvre et de valorisation des projets de développement durable et de sensibilisation à l'environnement. Le zonage de la Réserve de biosphère est organisé autour du réseau hydrographique du bassin de la

Dordogne dont l'état, par analogie au système lymphatique pour le corps humain, est un indicateur de la bonne prise en compte de l'environnement dans les activités et le développement du territoire. »

Le site du projet présente par ailleurs un aléa moyen au risque de retrait et gonflement des argiles et un potentiel radon de catégorie 3.

> Veuillez intégrer ces éléments dans la sensibilité environnementale de la zone d'implantation.

Réponse 4 :

Ces éléments ont été ajoutés aux rubriques correspondantes du formulaire cerfa.

Questions 5:

Le terrain est occupé par des friches et boisements selon le dossier. Un cours d'eau temporaire (le Dalon), indiqué sur le plan du projet et potentiellement accompagné de zones humides selon la prélocalisation des zones humides potentielles sur le site internet http://sig.reseau-zones-humides.org/), borde le projet. Le dossier ne présente aucune donnée sur les habitats naturels ni espèces végétales ou animales potentiellement présentes sur le site du projet, ni sur leur patrimonialité et sensibilité.

- Veuillez s'il vous plaît préciser les enjeux écologiques du projet :
- en prenant en compte le cours d'eau temporaire bordant le site du projet et ses abords ;

Réponse 5 :

L'aménagement concerné s'implante sur une ancienne terrasse agricole en pied du puy de Murel. Au nord-est de la parcelle, séparée par des prairies permanentes, naît le cours d'eau du Dalon (bassin versant Isle-Dronne)

La terrasse concernée par le projet forme actuellement une cassure dans la pente générale du flanc du puy. Des sols plus profonds se sont formés suite à la collecte progressive des sols de la colline par lessivage.

La terrasse est soutenue par un talus et ancien muret intermittent en limite nord-est. Un chemin communal longe la parcelle, en contrebas de ce talus et mur.

Un talweg borde la parcelle au sud-est. Un cours d'eau temporaire coule au fond de ce talweg, et alimente probablement le Dalon plus au nord.

Ce ru temporaire coule sur la parcelle voisine au sud-est, au-delà d'une ancienne clôture et d'un merlon / pierrier formant un ourlet en limite de parcelle. (cf photo ci-dessous)



légende : vue sur la limite de parcelle côté ouest : au premier plan clôture et merlon de pierre (ancien muret ? ou épierrage parcelle stocké ; à l'arrière (non visible) le talweg et le ru temporaire.

Il n'apparaît pas sur la parcelle de différentiation de la végétation ou de plantes indicatrices de zone humide. Il n'a pas été observé de sources ou résurgences sur la parcelle lors de nos inventaires de terrain ou mis à connaissance par le propriétaire des lieux.

Le site http://sig.reseau-zones-humides.org fait apparaître les éléments dont vous faites état :

- appartenance à la zone de transition de la réserve de biosphère Bassin de la Dordogne.
- milieux potentiellement humides probabilité forte au nord du site (accompagnement du Dalon)
- Les futures zones aménagées se situent à bonne distance de la limite sud-est du site et n'impacteront pas le ruisseau temporaire situé sur la parcelle voisine. Les abords de la limite de parcelle sud-est et donc du ruisseau temporaire à l'est restent inchangés, il n'est pas prévu d'interventions à proximité immédiate de cette limite.
- De manière générale le projet recherche à valoriser le caractère "sauvage" et le préserve pour offrir aux futurs usagers un cadre naturel.
- Les principes vertueux d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle sont mis en avant afin de ne pas impacter les cours d'eau existants par de nouveaux apports. La surface réduite des zones construites imperméables et la grande proportion d'espaces plantés et perméables facilitent cette mise en œuvre.
- Enfin le traitement des eaux usés sera assuré en conformité et sous contrôle du SPANC, afin que les rejets au milieu ne comportent pas d'impact à l'environnement.

Questions 5 bis:

Veuillez s'il vous plaît préciser les enjeux écologiques du projet :

 en présentant les habitats naturels du site du projet et les espèces végétales et animales qui pourraient être présentes, selon la bibliographie et/ou suite à une visite de terrain, ainsi que leur patrimonialité et leur sensibilité. Vous pouvez pour ce faire vous appuyer notamment sur les données bibliographiques de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (https://obv-na.fr/consulter/carte) et les données de l'Observatoire Fauna (https://observatoire-fauna.fr/programmes/sinp/rechercher-observations).

Réponse 5 bis :

Habitats et espèces végétales

L'ancienne parcelle agricole (probable usage de pacage : ancienne clôture visible sur site), n'est plus exploitée depuis plusieurs années. L'étroitesse de la parcelle et les sols parfois peu profonds, croisés aux dynamiques de déprise agricole expliquent probablement le changement d'usages et le délaissement de cette parcelle.

Aux abords du site et de l'emprise projet, on trouve les milieux suivant :

- sur la parcelle en hauteur au sud (hors emprise camping et travaux) les pentes raides aux sols peu profonds sont dominés par une lande à genévriers.
- Le sommet du Puy de Murel au sud (hors emprise camping et travaux), plus arrondis et aux sols plus profonds sont de nouveaux arborés : chênes et quelques conifères, ronciers,
- au nord des prairies permanentes (pacage caprins de l'exploitation voisine)

Sur les secteurs d'intervention, la végétation pionnière a repris place et des ronciers et taillis se sont formés. On trouve différentes strates et ensembles :

- l'entrée du site, bande étroite à l'est, est dominée par une strate arbustive dense (fruticée) : ronciers, cornouiller mâle, frêne, aubépine, nerprun purgatif, ...
- On trouve quelques plantations de noyers. Les sols sont moins profonds.
- la strate herbacée est peu représentée. On trouve tout de même une ouverture régulièrement fauchée de 250 m2, ponctuée de petits chênes.
- au sud-est du site, les sols sont plus profonds, la strate arborée est un peu plus développée à travers des ronciers : chênes, bosquet de robiniers (colonisation depuis les crêtes au sud) ; ronces, noisetiers, cornouillers, ; lierres et tamier. La strate herbacée est peu exprimée.

Concernant les milieux et habitat, le projet tend à travailler en insertion de l'existant afin de tirer parti de la végétation existante dans l'intégration harmonieuse des constructions et habitats légers de loisirs.

Une grande part de la végétation en place sera conservée, formant écrins aux différents éléments. Les milieux ré ouverts contribueront à élargir la palette des strates végétales en présence sur le site, redonnant une part à la strate herbacée notamment.

Une demande d'autorisation de défrichement est en cours auprès de la DDT19. (cf dossier déposé en annexe).

Une visite sur site avec les services de la DDT19 / SEAF/ unité forêt/bois est programmée le 07/04/2022.

Le site est en bordure d'une zone de suivi de pelouse calcicole (en lien avec la Znieff PELOUSES CALCAIRES D'AYEN). Cet habitat n'est pas présent sur site, les milieux étant plutôt à un stade arbustif ou arboré.

Faunes

Les analyse sur site n'ont pas amené d'observation spécifique. L'avifaune est présente. Les témoignages des propriétaires et comparaisons à des habitats similaires indiquent la présence de renards, chevreuils, lièvres, observations faites à proximité notamment dans les prairies permanentes. Il n'a pas été observé de terriers (type renard, blaireau) sur site.

La consultation de la base de données de l'Observatoire Fauna (https://observatoire-fauna.fr/programmes/sinp/rechercher-observations) indique les espèces suivantes potentiellement présentes sur la commune :

- espèces protégées parmi l'ensemble des espèces :

cd_nom	nom_valide	nom_vernaculaire	nombre_observations	date_max
60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2	17/01/2020
60313	Rhinolophus hipposideros (Borkhausen, 1797)	Petit rhinolophe	2	17/01/2020
60418	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	2	17/01/2020
60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe	1	04/05/2021
61153	Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758	Ecureuil roux	1	08/11/2020
77756	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)	1	01/08/2019
79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	1	17/01/2020

- espèces menacées parmi l'ensemble des espèces :

cd_nom	nom_valide	nom_vernaculaire	nombre_observations	date_max
60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2	17/01/2020

- espèces quasi-menacées parmi l'ensemble des espèces :

cd_nom	nom_valide	nom_vernaculaire	nombre_observations	date_max
60313	Rhinolophus hipposideros (Borkhausen, 1797)	Petit rhinolophe	2	17/01/2020
61714	Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	1	17/05/2017
65393	Somatochlora metallica (Vander Linden, 1825)	Cordulie métallique (La)	1	03/07/2018

65456	Aeshna affinis Vander Linden, 1820	Aeschne affine	1	03/07/2018
79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	1	17/01/2020
199694	Cordulegaster boltonii (Donovan, 1807)	Cordulégastre annelé (Le)	1	03/07/2018
60313	Rhinolophus hipposideros (Borkhausen, 1797)	Petit rhinolophe	2	17/01/2020

Le souhait du maître d'ouvrage est de préserver au maximum la faune localement présente par un projet contenu. La faible taille du projet et son activité saisonnière contribue à limiter l'impact sur la faune.

Les espèces liées aux milieux humides et aquatiques (loutre, libellules, rhinolophes, ...) ne seront pas impactées par les travaux et aménagements, ces milieux n'étant pas directement présents sur le site. De plus les travaux envisagés sont à distance du ruisseau temporaire de la parcelle voisine et ne perturberont pas ces habitats.

Questions 6:

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...)
 - Veuillez s'il vous plaît compléter cette partie suite aux précisions des principales caractéristiques du projet et de la sensibilité environnementale de sa zone d'implantation.

Réponse 6 :

Ces éléments ont été ajoutés aux rubriques correspondantes du formulaire cerfa.

En espérant avoir répondu à vos demandes complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Milly Kluivers et Carlos Flores, pétitionnaires Nicolas Besse, paysagiste concepteur



Demande d'autorisation de défrichement - Cerfa N°13632*07

Date de la démarche : 02/02/2022 Référence : 2022-0009038

Provenance : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Type de demandeur

Veuillez indiquer le type de demandeur concerné par la présente demande d'autorisation de défrichement : Le demandeur est un particulier

Identification du demandeur - Particulier

Civilité du demandeur : Monsieur Wiggers Jan-Willem

Date de naissance : 27/07/1968 Lieu de naissance : Eibergen

Département de naissance : Pays-Bas

Pays de naissance : Pays-Bas

Adresse postale du demandeur : Puy de Murel, 123 Chemin des Caudassies 19310 Segonzac

France

Identification de la personne chargée du suivi de cette demande

Identité de la personne chargée du suivi de cette demande : Madame Kluivers Milly

Numéro(s) de téléphone : 0034639319029

Adresse mél à laquelle sera envoyé l'accusé d'enregistrement de la présente demande :

milly.kluivers@gmail.com

Autorisez-vous l'administration à communiquer avec vous par cette adresse de messagerie? : Oui par l'adresse indiquée ci-dessus

Département comportant la surface principale du défrichement

Veuillez indiquer le département comportant la surface principale du défrichement : Les Codassies 19310 Segonzac France

Répartition géographique de la parcelle à défricher

La parcelle s'étend-t-elle sur un ou plusieurs autres départements? : Non

Le projet de défrichement porte sur la(es) parcelle(s) cadastrale(s) suivante(s)

Parcelle(s) à défricher (ne pas arrondir les surfaces cadastrales) :

	Commune	N° Département	Section	Parcelle	Surface de la parcelle (ha)	narcelle a	Classement au PLU
Ligne 1	19310 Segonzac	19	000 C	1104	2.0754	0.1290	

Caractéristiques du projet

Surface totale à défricher au format suivant : _____ Hectares _____ Ares ____ Centiares

(1m2 = 1centiare): 00 Ha 12 a 90 ca

Destination principale des terrains après défrichement :

voirie empierrée, camping (habitats légers de loisirs)

Précision pour les destinations agricoles : prairie, culture, vigne, etc. :

Le projet nécessite-t-il un permis de construire? : Oui

Pièces à joindre

1 - Plan de situation (extrait de carte au 1/25 000 ème ou au 1/50 000 ème) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche. :

22 01 29 SEGONZAC DEFRICHEMENT.pdf

2 - La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès, des stationnements, des réseaux de raccordement, etc). :

22_01_29_SEGONZAC_DEFRICHEMENT_cad.pdf

3 - Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les services des impôts fonciers ou acte notarié à jour) :

22 01 29 SEGONZAC DEFRICHEMENT prop.pdf

Veuillez joindre les autres pièces justificatives, sélectionnées à l'étape précédente.

Nouvelle pièce justificative: 22 01 29 SEGONZAC DEFRICHEMENT prop.pdf

Vos droits

Rappel de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés s'applique aux réponses faites dans le cadre de cette démarche. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant de auprès de l'organisme qui traite votre demande.

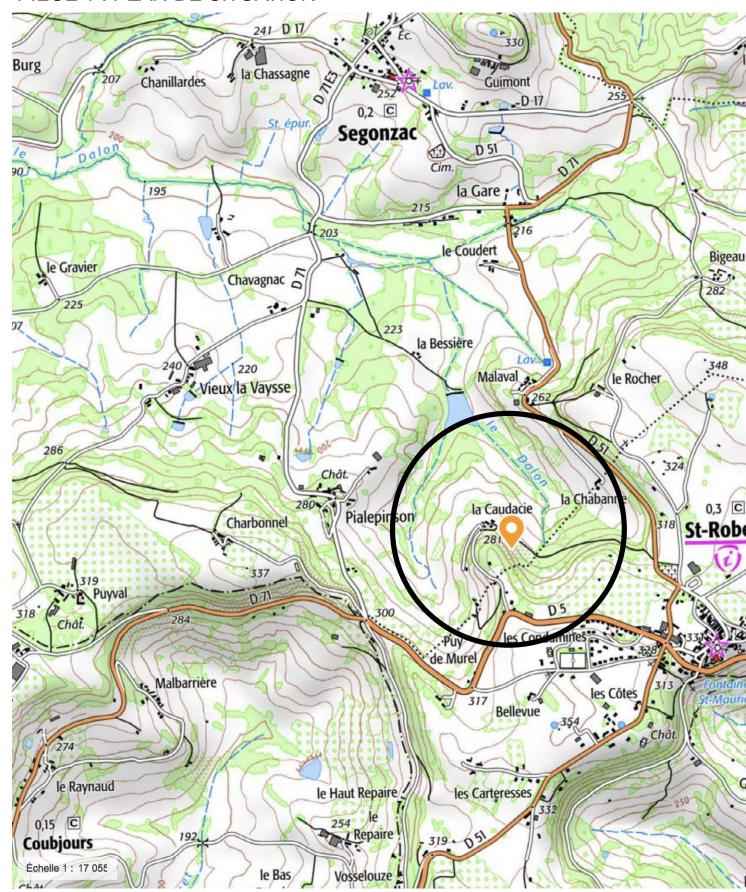
Vos engagements

Identité du responsable juridique de cette demande : Madame Kluivers Milly

En validant ce formulaire en ligne, je certifie :

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
- demander l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

PIÈCE 1: PLAN DE SITUATION



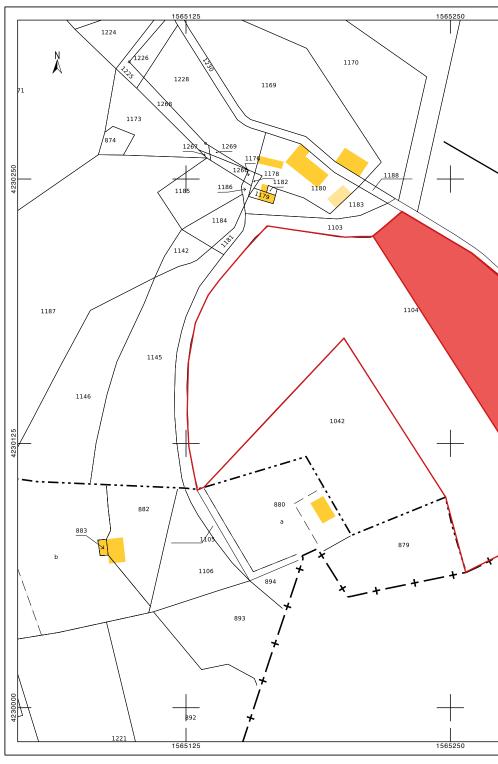
▲ échelle 1/15000ème



PIÈCE 2: EXTRAIT CADASTRAL ET EMPRISES

PARCELLE ET EMPRISE PROJET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Département : CORREZE Commune: SEGONZAC Section : C Feuille : 000 C 04 Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition: 1/1250 Date d'édition : 16/07/2021 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC45 Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : **BRIVE LA GAILLARDE** Cité Administrative Jean Montalat Place Martial Brigouleix 19011 19011 TULLE CEDEX tél. 05.55.21.80.96 -fax ptgc.190.tulle@dgfip.finances.gouv.fr Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



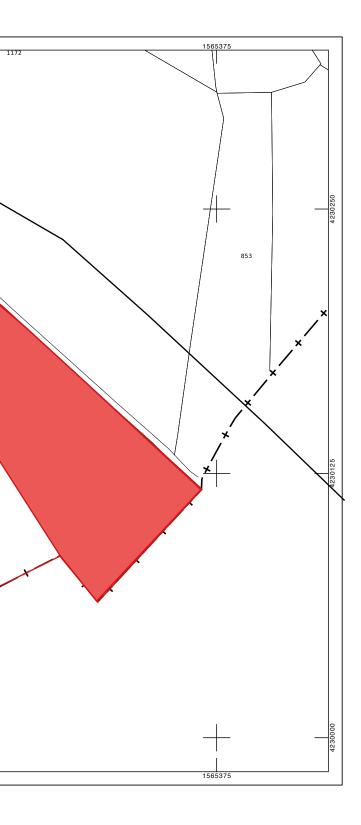
▲ échelle : 1/1250^{ème} ; source : https://www.cadastre.gouv.fr



parcelle cadastrale privée C1104 (commune de Segonzac)

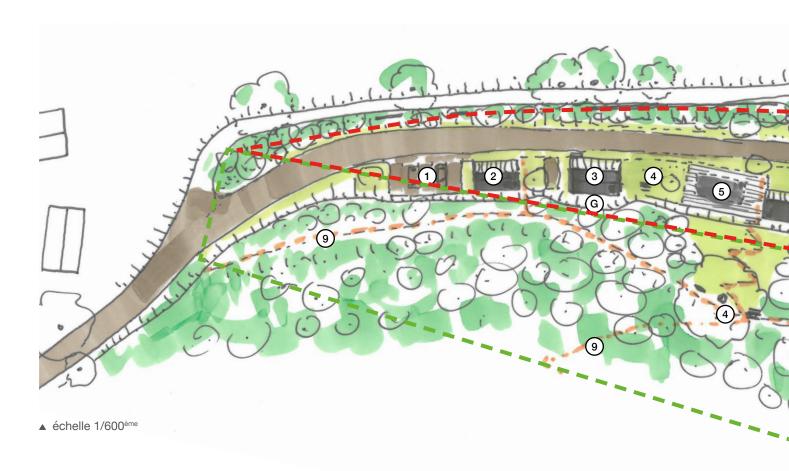
surface parcelle: 20 754 m²

emprise approximative projet: +/- 7 200 m²



PIÈCE 2: EXTRAIT CADASTRAL ET EMPRISES

PRÉCISIONS SURFACES DÉFRICHÉES - PLAN MASSE PROJET



légende:

espaces:

- 1 Parking 5 places
- (2) Accueil
- (3) habitation propriétaire mobil-home 4x8
- zone pique nique / loisirs
- emplacement réservé piscine
- (6) sanitaires
- 7) hypothèse zone assainissement
- (8) zone retournement pompier
- (9) sentier piéton

emplacements et habitats légers de loisirs :

emplacement tente - plateforme

emplacement van ou petit camping-car - plateform
 habitat léger de loisirs : mobil-home ou chalet :

- (G) Grand (4x8 + terrasse 2x8)
- M) Moyen (4x6 + terrasse 2x4)
- (P) Petit (3x6 + terrasse 2x3)

surfaces:

zone enherbée ouverte

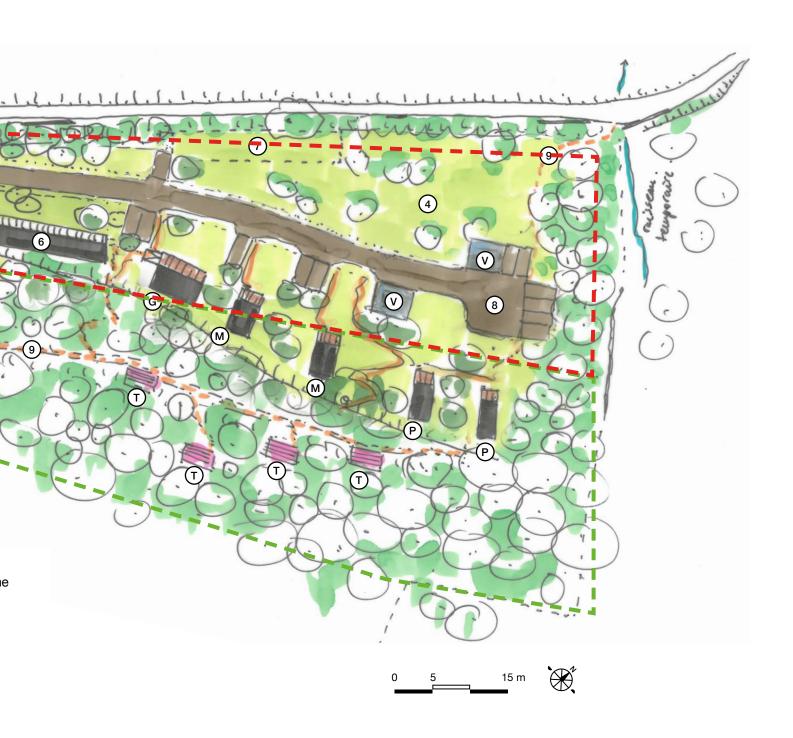
zone arbustive ou arborée (conservation végétation

chemin empierré

construction

zone non soumise à autorisation de défricher

boisements soumis à autorisation de défricher
 selon schéma préinstruction DDT 19 (cf page suiva

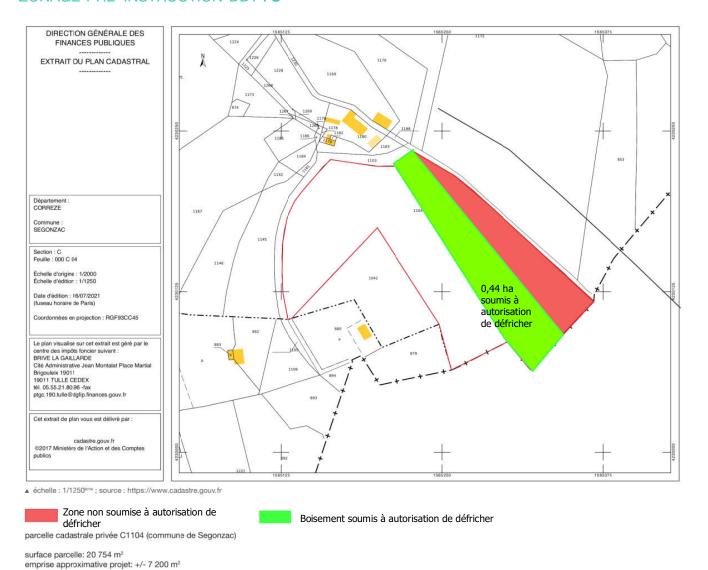


n existante)

nte)

PIÈCE 2 : EXTRAIT CADASTRAL ET EMPRISES

ZONAGE PRÉ-INSTRUCTION DDT 19



PIÈCE 2 : EXTRAIT CADASTRAL ET EMPRISES

PRÉCISIONS SURFACES DÉFRICHÉES

tableau de surfaces des zones à défricher (abattage + dessouchage)

nota : les zones ouvertes en pelouse seront partiellement défrichée : l'ensemble des arbres sains (ne présentant pas de risuqe de chute et de danger pour les usagers) seront conservés

		instruction tran	nsmis par la DDT
		non soumis à	soumis à
tableau de surfaces		autorisation	autorisation
voie d'accès			à l'entrée
total surface	1080 m2	900	
fossés			fossé haut
total surface	720 m2	360	
stationnements			parking accueil
total surface	195,5 m2	138	
aire retournement demi-tour et pompier 10 x 10			
total surface	100 m2	100	
bâtiments en dur			
total surface	276 m2	276	
zone piscine (réserve foncière)			
total surface	150 m2	150	
habitats légers de loisirs			
total ensemble des grands mobil home	200 m2	200	
total ensemble des moyens mobil home	140 m2		140
total ensemble des petits mobil home	132 m2		132
emplacements (tente et van)			
total ensemble des emplacements	120 m2		120
Zone assainissement]
total surface	125 m2	125	
zones ouvertes en pelouses			pointe ouest
total surface	1700 m2	1400	300
total surface à défricher	4938,5 m2	3649	1289,5
total surface à défricher arrondi dizaine supérieure	4940 m2	3650	

PIÈCE 3: ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ

RELEVE DE PROPRIETE

AN	NEE DE MAJ	2021	DI	EP DIR	19 0	СОМ	253 SEGONZAC					TRES	033
Propriétaire MBNQN7 WIGGERS/JAN-WILLEM ANEMONNSTRAAT 1 7151GC EIBERGEN PAYS-BAS													
												PROPRI	ETES
				D	ESIGNATI	ION DES PR	COPRIETES						
AN	SECTION	N°PLAN	N° VOIRIE				ADRESSE		N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	7
01	C	1104		LES COD	DASSIES			B021	0878	1	253A		

3	RELEVE DE PROPRIETE NUMERO COMMUNAL									L W00003		
NON BAT	IES											
	•		EVALUATI	ION								LIVRE FONCIER
GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	•	COLL	NAT EXO		FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
L	01	BRUY	2 07 54		4,2	C	TA	·	0,84	20		
						GC	TA		0,84	20		
						TS	TA		4,2	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

PIÈCE 8: ACCORD EXPRÈS DU PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS

Mandat et désignation du bénéficiaire de l'autorisation de défrichement

(lorsque le demandeur n'est pas le propriétaire)

Je, soussigné, M:

WIGGERS, Jan-Willem

demeurant à (adresse): Puy de Murel, 123 Chemin des Caudassies

propriétaire de la parcelle cadastrée section :

000 C

n°: 1104

sise sur la commune de : Segonzac

représentant une surface de :

ha

07

.

54

ca

☑ DONNE MON ACCORD EXPRÈS AU DEFRICHEMENT ET AUTORISE (1)

2

Mme: KLUIVERS, Milly

demeurant (adresse): Carrer Jafra 3 - Ático, 08870 Sitges, Espagne

- à déposer en mes lieu et place, et à son nom et qualité, une demande d'autorisation de défrichement telle que prévue par l'article R 341-1 du code forestier
- à me représenter pour la visite de mon ou mes terrains désignés ci-dessus,

\square DESIGNE (1):

Mme: KLUIVERS, Milly

demeurant (adresse): Carrer Jafra 3 - Ático, 08870 Sitges, Espagne

• comme le bénéficiaire de l'autorisation de défrichement. Ce bénéficiaire s'engage et est responsable de la mise en application de l'ensemble des conditions listées dans cet arrêté (notamment la mise en œuvre des compensations boisées ou/et le versement de l'indemnité équivalente)

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Segonzac, Corrèze, le 16 janvier 2022

Le mandataire (2), et/ou futur bénéficiaire Le propriétaire (2)

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Maries

(1) Cocher la ou les cases utiles

(2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

PIÈCE 11: MANDAT AUTORISANT LE MANDATAIRE À DÉPOSER LA DEMANDE

Mandat et désignation du bénéficiaire de l'autorisation de défrichement

(lorsque le demandeur n'est pas le propriétaire)

Je, soussigné, M:

WIGGERS, Jan-Willem

demeurant à (adresse): Puy de Murel, 123 Chemin des Caudassies

propriétaire de la parcelle cadastrée section : 000 C n°: 1104

sise sur la commune de : Segonzac

représentant une surface de : 2 ha 07 a 54 ca

☑ DONNE MON ACCORD EXPRÈS AU DEFRICHEMENT ET AUTORISE (1)

Mme: KLUIVERS, Milly

demeurant (adresse): Carrer Jafra 3 - Ático, 08870 Sitges, Espagne

- à déposer en mes lieu et place, et à son nom et qualité, une demande d'autorisation de défrichement telle que prévue par l'article R 341-1 du code forestier
- à me représenter pour la visite de mon ou mes terrains désignés ci-dessus,

\square DESIGNE (1):

Mme: KLUIVERS, Milly

demeurant (adresse): Carrer Jafra 3 - Ático, 08870 Sitges, Espagne

• comme le bénéficiaire de l'autorisation de défrichement. Ce bénéficiaire s'engage et est responsable de la mise en application de l'ensemble des conditions listées dans cet arrêté (notamment la mise en œuvre des compensations boisées ou/et le versement de l'indemnité équivalente)

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Segonzac, Corrèze, le 16 janvier 2022

Le mandataire (2), et/ou futur bénéficiaire Le propriétaire (2)

Lu et approuvé

Lu et approuvé

(1) Cocher la ou les cases utiles

(2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

ANNEXE 9 : DOSSIER DE DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE CAMPING

Lieu-dit « Les Codassies » - 19310 SEGONZAC



Maitre d'ouvrage :

Mme. Milly Kluivers & M. Carlos Roberto Flores Carrer Jafra 3, Atico 08870 SITGES Espagne

N° AFFAIRE:

2021-198

ETUDES Assainissement Non Collectif (ANC)et des eaux pluviales DATE:

10 Mars 2022

Réalisation d'une étude d'assainissement non collectif et la gestion des eaux pluviales sur la parcelle C 1104 sur la commune de Segonzac



SARL Colibris VRD 34 Avenue Ribot 19100 BRIVE LA GAILLARDE T: 05.55.24.39.65 F: 05.55.23.65.89 bureau@colibrisvrd.fr

Sommaire

Α.	Gén	éralités	3
	1.	Objet de la demande	3
	2.	Identification du demandeur	3
	3.	Présentation du terrain	4
	4.	Géologie du terrain	7
	5.	Urbanisme	8
В.	Etuc	de de sol	9
	1.	Etat des lieux et conditions des tests	9
	2.	Analyse pédologique	10
	3.	Tests de perméabilité	11
	4.	Résultats des tests	12
C.	Eaux	x usées	13
	Descri	ption et dimensionnement	13
	Règles	d'implantations	13
	Solutio	on : Filière type compacte agréée	14
	1.	Implantation de la filière	15
	2.	Dimensionnement de la filière	15
	3.	Dimensionnement de la tranchée de diffusion	15
	4.	Option : haie et/ou massif fleurie	16
D.	Con	clusion des eaux usées	18
Ε.	La g	estion des eaux pluviales	19
	1.	Projet	19
	2.	Etat initial	19
	3.	Imperméabilisation du projet	21
	\rightarrow	Volume de rétention	22
	\rightarrow	Solution technique et Conclusion de la gestion des eaux pluviales	23

A. Généralités

1. Objet de la demande

L'étude a pour objectif la réalisation d'étude d'assainissement non collectif pour l'Aménagement d'un Terrain de Camping. La parcelle concernée par cette étude est la C de la section 1104 sur la commune de Segonzac.

2. Identification du demandeur

Le maître d'ouvrage est :

Mme. Milly Kluivers & M. Carlos Roberto Flores Carrer Jafra 3, Atico, 08870 SITGES Espagne

Le bureau d'étude pour la définition de la filière d'assainissement :

Colibris VRD 34 Avenue Ribot 19100 BRIVE

3. Présentation du terrain

L'étude se situe au Sud du Bourg de Segonzac à proximité du lieu-dit « Les Codassies ».





Mme. Milly Kluivers & M. Carlos Roberto Flores sont les porteurs du projet, le Propriétaire est actuellement Mr Jan-WIGGERS qui habite au 123 chemin des Caudassies sur la commune de SEGONZAC. La superficie totale de la parcelle concernée par le projet est d'environ 20754 m².



Figure 2 : vue aérienne

Actuellement, Le terrain est un bois en pied de colline, la pente moyenne de la partie à aménager est comprise entre 5 et 10%.

Photo 1 : Vu TERRAIN









PHOTO hors emprise parcelle- visualisation du RU

4. Géologie du terrain

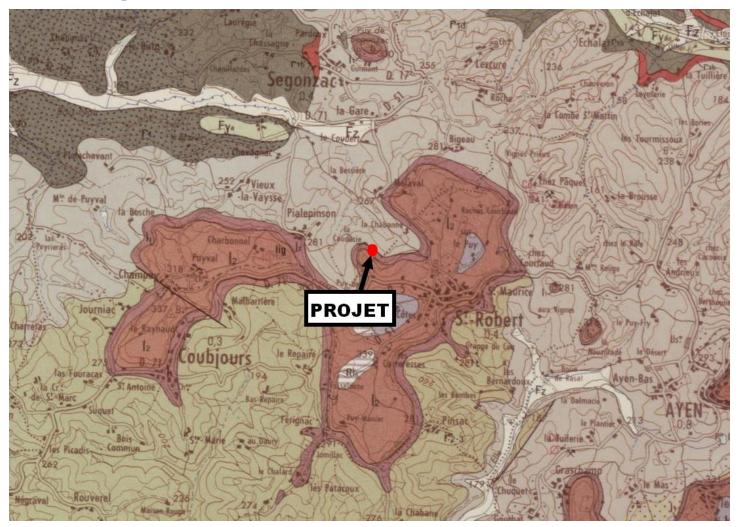


Figure 3 : Extrait carte géologique

En limite des zones :

11. Hettargien supérieur. Alternance calcaire dolomit, argilites et grès fins

12. Sinémurien. Calcaires dolomitiques, calcaires bioclastiques (25 m). La limite entre les deux étages est assez difficile à fixer (12. Hettangien supérieur-Sinémurien) et sur des affleurements isolés on ne peut pas dire si l'on a affaire à de l'Hettangien ou du Sinémurien dolomitisé. Une quinzaine de mètres exploités à Ayen (x = 521,625; y = 326,675 et x == 516,950 ; y == 327,800) comme à Saint-Robert, constitués de calcaires marneux avec bancs de calcaires dolomitiques à nodules recristallisés, ont été attribués au Sinémurien sans preuves décisives. Au-dessus, une dizaine de mètres de calcaires plus ou moins marneux et plus ou moins sublithographiques bien visibles au sommet de la carrière de Saint-Robert sont plus riches en faune. Des lumachelles de Bivalves sont fréquentes ainsi que des niveaux oolithiques(*). Au sommet une oolithe très envahie par la dolomie a cependant fourni à Ayen des Dasycladacées qui témoignent de la présence du Sinémurien supérieur

	I I la a : a a
5.	Urbanisme
0.	OI DUILIDIIIO

La commune de Segonzac (19310) ne possède pas de Plan Local d'Urbanisme.

La parcelle se situe en aléa moyen retrait-gonflement des argiles

La parcelle n'est pas concernée pas un périmètre de protection de captage d'eau ;

B. Etude de sol

1. Etat des lieux et conditions des tests

Les essais ont été réalisés le jeudi 3 Mars 2022. Les conditions météorologiques étaient bonnes.

L'étude de sol comprend plusieurs sondages pédologiques effectués avec une tarière manuelle. Ces sondages ont pour objectif de déterminer la qualité du sol en mettant en évidence les différents horizons ainsi que leurs épaisseurs.

Ensuite,2 tests de perméabilité De type Porchet à faible profondeur (environ 50-60 cm) ont été réalisés.



Figure 4: Localisation des essais

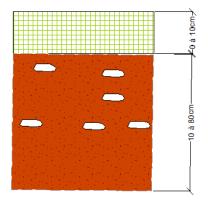
2. Analyse pédologique

Ces premiers résultats permettent de faire une première évaluation sur la capacité du sol à traiter et à infiltrer les eaux.

Sondage pédologique

Les sondages et le test ont démontré un sol très homogène dans la zone de prospection :

Voici la coupe type sur cette parcelle



Terres végétale

Terres argilo- limoneuse avec présences de cailloux







Photo sondage : Visualisation de la nature du sol

3. Tests de perméabilité

2 tests de perméabilité de type Porchet ont été réalisés sur le site. Cet essai est utilisé pour mesurer l'aptitude d'un sol à l'assainissement autonome. C'est un essai normalisé. Son principe est donné dans le DTU64.1.





Figure 5 : Photos test de Porchet-phase de saturation





Figure 6 : Photos test de Porchet-phase de mesures

4. Résultats des tests

Les résultats figurent dans le tableau ci-dessous :

TEST	Profondeur (m)	Volume d'eau absorbée en 10 min (Litre)	Perméabilité (mm/h)	Perméabilité (m/s)
T1	0,50	0.4	30	8.30 x 10-6
T2	0.50	1- saturation difficile	68	1.88 x 10-5
	Valeu	15	4.16 x 10-6	

Selon l'échelle donnée par le DTU 64.1 le sol de la parcelle est classé comme un sol médiocre.

K (mm/h)	Inf. à 30	30 à 50	50 à 200	Sup. à 200
Perméabilité Médiocre		Moyenne	Perméable	Très
				perméable

Nous retiendrons une perméabilité moyenne (médiocre) de 15mm/h soit 4.16 x 10-6. Cette perméabilité ne permet pas un traitement par infiltration. La filière classique décrite par le DTU la plus adaptée dans ce cas serait un filtre à sable vertical drainé. Nous avons pris une infiltration 2 fois moindre que les résultats obtenus car la saturation a été difficile à obtenir du fait que nous nous trouvions dans une zone ou les hauteurs de rocher sont très fluctuante (et à très faible profondeur) et que nous trouvions donc dans une zone boisée et que les tests se sont trouvés dans l'horizon où le système racinaire est très présent. La prairie agricole en contrebas montre des signes d'un sol très peu perméable et une profondeur de sol plus importante.

Pour limiter ou réduire les contraintes, nous proposons d'étudier la mise en place d'une filière compacte. Nous prendrons <u>comme exemple</u> la filière de traitement complète Ecoflo.

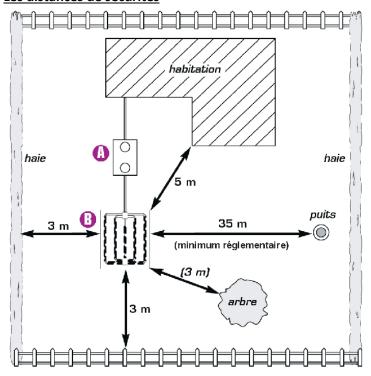
C. Eaux usées

Description et dimensionnement

Nous préconisons la mise en place d'une filière d'assainissement complète. Elle est composée d'un prétraitement et d'une filière de traitement.

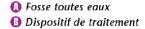
Règles d'implantations

Les distances de sécurités

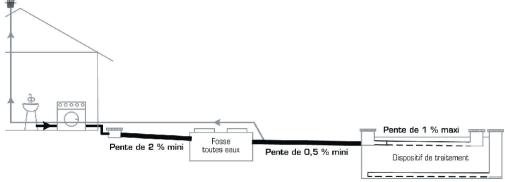


Voici le schéma donnant les distances d'implantations minimales. Il existe d'autres recommandations :

- Des barrières anti-racine à proximité d'arbres ligneux (saules, peupliers, bambous, acacias,)
- Ne pas mettre de revêtement étanche sur les filières ou aires d'infiltrations (pour une bonne oxygénation du sol)
- Les dispositifs doivent se situer hors zone de circulation sauf aménagement particulier (dalle de répartition,...)



Les pentes



D'après les caractéristiques du terrain un filtre à sable vertical drainé serait la meilleure filière selon le DTU.

Néanmoins, vu les caractéristiques du projet, le camping fonctionnera que de façon saisonnière et l'occupation par les propriétaires ne sera pas de façons permanentes. La filière compacte est tout indiqué pour :

- L'emprise au sol réduite
- Supporte mieux les fonctionnements saisonniers
- Abstraction des distances de sécurités cités ci-dessus

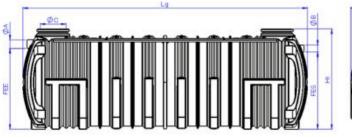
Solution: Filière type compacte agréée

Dans le cas où le propriétaire opte pour le choix d'une filière agréée de type compacte, la filière devra être dimensionnée pour <u>30 EH minimum d'après les éléments fournis.</u>

Nous donnerons <u>comme exemple</u> ici la filière ci-dessous. (Voir la fiche technique ci-joint de la filière par filtre Ecoflo 33EH).

CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES

Fosse toutes eaux



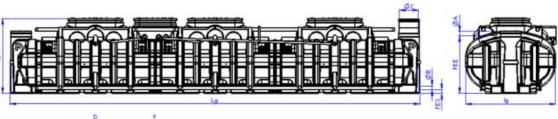


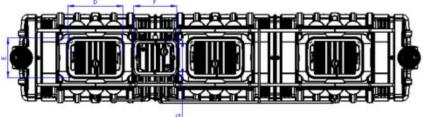


Hauteur de nappe autorisée : 683mm

Dof	Capacité	La (mm)	Litt (mm)	la (mm)	Poids à	Ent	rée	So	rtie	Trou d'	homme	Volumes (m³)	
rier	(EH)	cg (mm)	rac (min)	ig (min)	Poids à vide (kg)	A	FEE	В	FES	Nbr	С	volunes (III-)	
329960	33	5 123	2320	2160	725	200	1870	160	1790	2	600	15	

Filtre à fragments de coco



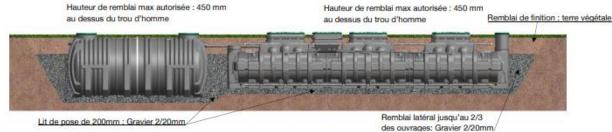




Hauteur de nappe autorisée : 1210mm

Dist	Capacité	1 - (10.0000	Poids	Entrée (mm)		Sortie (mm)		Trou d'homme (mm) Nbr C D E F G					Surface		
	riei	(EH)	Lg (mm)	nm) HE (mm)) ig (min)	(kg)	Α	FEE	В	FES	Nbr	С	D	Е	F	G	COCO (m²)
	363761	38	10 280	1870	2250	2950	100	1445	100	90	5	400	1200	800	900	700	20,8

POSE EN CONDITIONS STANDARDS DE TERRAIN PLAT



1. Implantation de la filière

Cette filière est composée de deux parties : la partie fosse septique (prétraitement) et une partie avec un massif drainant (traitement). Nous préconisons vu les caractéristiques du terrain et de son utilisation, le système Ecoflo polyéthylène. Ce système s'adapte bien aux sites pour les raisons suivantes :

- L'emprise au sol est environ 5 fois moins importante qu'un filtre à sable ;
- En fin de vie le remplacement des fibres coco est plus facile que de changer le sable sur le filtre à sable (démolition de tout le système);
- Pas de système de pompage, ni d'injection d'air qui nécessite un entretient très régulier.

2. Dimensionnement de la filière

Le dimensionnement sera donc :

- 2 Equivalent habitant (EH) par Chalet ou mobil-home (X6)
- 1.5 Equivalent habitant par emplacement de tente (X4)
- 1 Equivalent habitant (EH) par place de vans ou de camping-cars (X2)

<u>D'après les éléments du projet, nous aurons un dimensionnement de 20 EH or lors de la réunion du 26/07/2021 avec la mairie et la DDT. Il a été retenu un dimensionnement de 30EH.</u>

Ce surdimensionnement permet une extension ou construction (4 tentes + 2 mobil homes par exemple).

Plan de principe

Voir annexe 1

Evacuation des effluents en sortie de filière

Il sera nécessaire d'évacuer les effluents en sortie de filière :

• Une tranchée d'infiltration et de dissipation devra être mise en place.

3. Dimensionnement de la tranchée de diffusion

Pour la tranchée de diffusion, nous préconisons de la mettre en place en partie basse sous la zone de parking. Un léger remodelage devra être effectué pour que celle-ci soit réalisée sans pente.

Avec une perméabilité moyenne de 15mm/h, la longueur de tranchée est estimée à :

1EH X 150 l/j =150 l/j soit 0.15 m3/j, soit 0.00625 m3/h

Les tranchées sont de 0.5m de large, on aura donc une longueur totale de tranchées minimales de :

0.00625(m3/h) / 0.5 (m) / 0.015 (15mm/h) X 30(EH) = 25m

Nous préconisons la mise en place d'une tranchée de dissipation d'au moins 30ml.

4. Option: haie et/ou massif fleurie

Pour aider l'absorption des eaux traitées voici une liste non exhaustive de plantes pouvant être plantées à proximité des tranchées de dissipation (attention à plus de 2 m voir 3m).

Choix des végétaux absorbants

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, les végétaux utilisés pour l'irrigation seront des essences non utilisées pour la consommation humaine.

Un mélange d'arbustes caducs et persistants semble judicieux afin d'avoir une absorption racinaire et foliaire en toute saison.

De plus, il faut éviter les plantes à racines traçantes qui sont extrêmement envahissantes et risqueraient de colmater les canalisations.

Voici une liste non exhaustive :

Végétaux à feuilles Caducs :

- AMBLANCHIER CANADENSIS
- CORNUS ALBA (Cornouilles)
- CORYLUS (Noisetier)
- LIGUSTRUM OVALIPOLIUM (Troène de Californie)
- MALUS (Pommier à fleurs)
- SALIX INTEGRA (Saules arbustives)

Végétaux à feuillage persistants :

- ABELIA FLORIBUNDA
- CUTISUS SCOPARIUS (Genêt à balais)
- EVONYMUS (Fusain)
- GNISTA HISPANICA
- LAURIS NOBILIS (Laurier sauce)
- LIGUSTRUM JAPONICUM (Troène du Japon)
- OSMANTHUS

Les végétaux seront choisis par le maître d'ouvrage.

Entretien

Afin d'assurer la pérennité du système, un entretien régulier est recommandé. Le tableau ci-dessous décrit les opérations d'entretien à mener et leur périodicité :

Produits	Objectifs de l'entretien	Action	Périodicité de référence			
Fosse septique toutes eaux	Éviter le départ des boues vers le traitement	Inspection et vidange des boues et des flottants si hauteur de boues > 50 % de la hauteur sous fil d'eau (fonction de la configuration de la fosse septique) * Veiller à la remise en eau	Première inspection de l'ordre de 4 ans après mise en service ou vidange, puis périodicité à adapter en fonction de la hauteur de boue			
Préfiltre intégré ou non à la fosse septique et boîte de bouclage et de collecte	Éviter son colmatage	Inspection et nettoyage si nécessaire	Inspection annuelle			
Bac dégraisseur (suffisamment dimensionné facultatif)	Éviter le relargage des graisses	Inspection et si nécessaire écrémage ou vidange	Inspection semestrielle			
Boites de bouclage et de collecte	Éviter toute obstruction ou dépôt	Inspection et nettoyage si nécessaire	Inspection et nettoyage si boîte de bouclage et de collecte en charge			
Dispositifs aérobies	Selon les instructions d'exploitation et de maintenance claires et compréhensibles fournies par le fabricant.					

^{*}Une faible hauteur de boue résiduelle (quelques centimètres) est souhaitable.

D. Conclusion des eaux usées

Nous préconisons la mise en place d'une seule filière de traitement du type ECOFLO sortie basse ou haute selon l'implantation et le niveau des canalisations (si sortie haute un poste de relevage des eaux traitées sera inclus dans la filière- prévoir alimentation électrique).

Le dimensionnement de la filière sera de 30EH minimum.

Des bacs à graisses de 500 litres devront être mis en place pour les logements se situant à plus de 10ml de la filière de traitement.

Nous conseillons de mettre la filière de traitement dans une zone qui ne sera pas circulée par les véhicules.

Une tranchée d'infiltration et de dissipation devra être mise en place.

Celle-ci devra être posée à plat, le drain ne devra pas se situer à -0.60 m de profondeur.

La longueur minimale de la tranchée de dissipation devra être de 30ml, le trop plein de cette tranchée d'infiltration se rejettera dans le ruisseau via un fossé après avoir traversée une zone végétalisée.

La mise en place d'une haie ou d'un massif végétal est fortement conseillé pour protéger le chemin communal en contrebas.

E. La gestion des eaux pluviales

1. Projet

Le projet de camping et de l'aménagement de voie d'accès va augmenter l'imperméabilisation de la parcelle. Le but de cette note est de dimensionner et de donner une ou plusieurs solutions techniques pour ne pas aggraver l'écoulement des eaux pluviales par rapport à l'état actuel (avant-projet).

Dans un premier temps, nous estimerons le débit de pointe arrivant dans l'exutoire pour une pluie décennale avant-projet.

Ce débit deviendra notre débit de fuite maximum s'il est inférieur à 10L/s que nous nous autoriserons à rejeter dans le ru existant. Si ce débit à l'état initial est supérieur à 10 l/s, nous retiendrons 10l/s comme débit maximum rejeter au ruisseau existant.

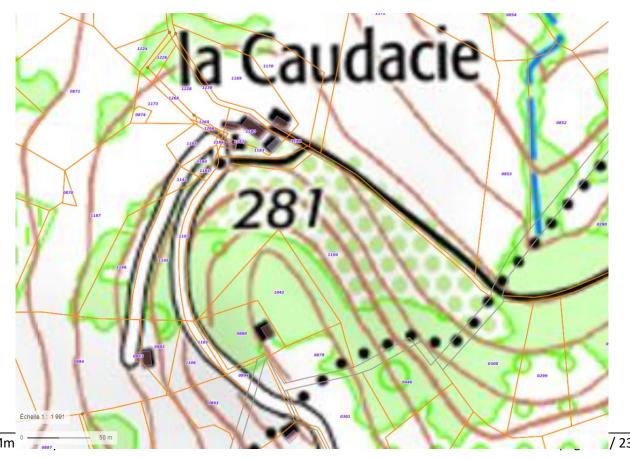
En déterminant ou en estimant l'imperméabilisation du projet futur, nous estimerons le nouveau débit de pointe et nous calculerons le volume d'eau qu'il est nécessaire de stocker et /ou à infiltrer ;

Enfin, vu les caractéristiques du projet et la localisation des aménagements nous proposerons une solution technique adaptée.

2. Etat initial

Estimation des débits arrivants dans le réseau collecteur pour un orage décennal :

La parcelle est actuellement une colline boisée avec une zone plus plate en bas de celle-ci. C'est sur cette zone plate d'environ 7000m² que se fera le projet de la création du camping. Néanmoins la surface captée par le bassin versant est estimée à environ 13 000 m² suivant les courbes de niveau de la carte IGN.



Pour simplifier le dossier nous prendrons comme hypothèse que l'ensemble des eaux ruisselées arrive en un point et se rejette dans le ruisseau.

D'où le tableau ci-dessous estimant le débit de pointe arrivant sur le ruisseau.

ETAT avant PROJET

METHODE UTILISEE:

Méthode du débit de pointe applicable aux Bassins Versants < 200 ha.

Intensité de précipitation calculée sur la durée du temps de concentration - Pluie simple triangle.

Instruction INT 77-284

Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments.

HYPOTHESES:

Pluie simple triangle de durée calée sur le temps de concentration critique correspondant à la géométrie du Bassin Versant.

10 ans

Durée de retour d'insuffisance

Coefficients de Montana a = 6,7 b = -0,55

Intensité calculée par la formule de Montana et tableau p 22 § 2.1.2 INT 77-284. Validité pour des pluies de 5 mn à 120 mn

CALCUL DU DEBIT A EVACUER:

Surface du Bassin Versant : S (m²) = 13 000

Pente moyenne du bassin versant : I (m/m) = 0,050 MAX mathematiquement

Coefficient de ruissellement : Coeff. = 0,05 zone boisé

<u>Débit brut à évacuer :</u> Q brut (l/s) = 25

Correction d'allongement :

Plus long cheminement hydraulique L (m) = 175

Allongement M = 1,53

Coefficient de correction m = 1,25

Q corrigé (I/s) = 30

Correction pour période de retour d'insuffisance supérieure à 20 ans

Coefficient de correction 1,00

Débit à évacuer : 30

- → Le calcul, pour une pluie décennale, défini un débit à l'état existant de 30L/s.
- → Nous retiendrons un débit de fuite de 10L/s

3. Imperméabilisation du projet

Le tableau ci-dessous reprend les différentes estimations de surface du projet

	Coefficient de ruissellement	Surface	Surface active		
Espaces enherbés	0.05	11500	575		
Voie accès et piétons	0.6	1200	720		
Toitures	0.9	300	270		
TOTAL	0.12	13000	1565		

ETAT PROJET

METHODE UTILISEE:

Méthode du débit de pointe applicable aux Bassins Versants < 200 ha.

Intensité de précipitation calculée sur la durée du temps de concentration - Pluie simple triangle. Instruction INT 77-284

Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments.

HYPOTHESES:

Pluie simple triangle de durée calée sur le temps de concentration critique correspondant à la géométrie du Bassin Versant.

Durée de retour d'insuffisance 10 ans

Coefficients de Montana a = 6,7 b = -0,55

Intensité calculée par la formule de Montana et tableau p 22 § 2.1.2 INT 77-284.

Validité pour des pluies de 5 mn à 120 mn

CALCUL DU DEBIT A EVACUER :

Surface du Bassin Versant : S (m²) = 13 000

Pente moyenne du bassin versant : I (m/m) = 0,050 MAX mathematiquement

Coefficient de ruissellement : Coeff. = 0,12 zone boisé

Débit brut à évacuer : Q brut (l/s) = 71

Correction d'allongement :

Plus long cheminement hydraulique L (m) = 175

Allongement M = 1,53

Coefficient de correction m = 1,25

Q corrigé (I/s) = 88

Correction pour période de retour d'insuffisance supérieure à 20 ans

Coefficient de correction 1,00

Débit à évacuer :

→ Le projet, une fois réalisé, générera un débit de fuite de 88 l/s pour pluie décennale.

→ Volume de rétention



Note de Calcul des eaux pluviales

CALCUL DU VOLUME DE RETENTION D'E.P. POUR DES PLUIES DE PROJET INFERIEURES A DEUX HEURES

METHODE UTILISEE:

Paramètres des lois de Montana de l'INT77-284 paragraphe 2.1.2 page 22.

Volume maximal atteint entre 5 et 120 minutes

Région: 2

Coefficients de Montana: a = 6,7 b = -0,55

HYPOTHESES:

Le volume calculé est le volume utile compris entre le niveau max du bassin et le niveau de vidange.

CALCUL DU VOLUME A STOCKER:

<u>Surface du Bassin Versant :</u> A (m²) = 13 000

<u>Coefficient de ruissellement :</u> Coeff. = 0,12

Debit de fuite autorisé

Valeur prescrite Q fuite (Vs) = 10

Absence de valeur prescrite Q fuite (Vs) = 0

Durée(mn)	Intensité	Débit	Débit de fuite	Volume
(< à 120min)	(I/s/ha)	(I/s)	(I/s)	(m3)
1	500	78	10	4
2	400	62	10	6
3	350	55	10	8
5	300	47	10	11
10	315	49	10	23
15	252	39	10	26
20	215	34	10	28
40	147	23	10	31
60	117	18	10	30
80	100	16	10	27
100	89	14	10	23
120	80	13	10	18
150	71	11	10	10
200	61	9	10	0
300	48	8	10	0

CALCUL DU TEMPS DE VIDANGE:

 Volume à stocker retenu :
 V (m3) =
 30

 Temps de vidange :
 T.V. (min) :
 50

CONCLUSION:

Nous proposons un bassin de rétention d'un volume utile de 30 m3 et qui se vidangera en 50 minutes.

4 Nous retiendrons un volume de rétention de 30m3 à ce stade du projet sous réserve la validation du dossier loi sur l'eau. Le volume de rétention ne serait que de 11m3 en cas de conservation du débit à l'état initial.

\rightarrow Solution technique et Conclusion de la gestion des eaux pluviales

Nous proposons la mise en place d'une noue de rétention se situant en partie base du terrain et de pente nulle pour favoriser le plus possible l'infiltration de ces eaux pluviales avant un rejet de 10 L/s dans le ruisseau.

L'emprise au sol du fond de la noue sera comprise entre 40 et 50 m². La hauteur utile (hauteur d'eau maximale) est estimée à 0.5m d'eau. La pente de cette noue sera au maximum de 3/1.

Un regard de régulation à 10 l/s sera mis en place avant rejet dans le ruisseau qui rejoint « le DALON » un peu plus bas.

L'eau des toitures sera récupérée par un fossé à l'arrière des bâtiments (toiture pente unique à l'arrière des bâtiments selon les plans fournis à ce jour).

Nous ne tiendrons pas compte de l'infiltration de ces fossés et fond de noue dans nos calcul (colmatage et baisse de l'infiltration dans le temps).

Plan de principe

Voir annexe 1

Aménagement d'un terrain de camping

ANNEXE 1:

Schéma de principe d'implantation du Système d'assainissement

Echelle: 1/500 ème

Format Papier: A3

Réalisé le 23-03-2022

Maitre d'ouvrage : Mme KLUIVERS et Mr FLORES Les Codassies

bureau d'études V.R.D. 34 AVENUE RIBOT 19100 BRIVE LA GAILLARDE e-mail: bureau@colibrisvrd.fr Tél. 05.55.24.39.65 Fax. 05.55.23.65.89

19310 SEGONZAC SCHEMA DE PRINCIPE DE LA TRANCHEE DE DIFFUSION PROFIL EN LONG SCHEMA DE PRINCIPE D'UNE TRANCHEE DE DISSIPATION Pente niveau fini tranchée = 0% Décapage 0.20m minimum TN Théorique Regard de bouclage avec fond de 0.50m Regard d'entrée Pente drain de 0.3% minimum à 0.5% maximum Contrôl + nettoyage tout les ans Tranchée d'infiltration et de dissipation Fossé de protection dimensionnement de 30 EH minimum dimensionnement de 30 EH minimum partie pré- traitement (exemple ici ecoflo 33 EH) partie traitement (exemple ici ecoflo 33 EH) Zone végétalisée Regard de régulation volume utile de 30m3 hauteur d'eau max :0.50m Bac à graisse- eaux cuisine/SDB pente des talus 3/1 maximum réseau en ø160 entretien 2 fois/an minimum Ventilation sortie Fosse extracteur statique ou éolier Légende Fossé de récupération des eaux de toitures Eaux usées (vannes et grises) entretien 2 fois/an minimum Bac à graisse- eaux cuisine/SDB réseau en ø160 pente supérieure à 2% entretien 2 fois/an minimum Canalisation pour ventilation de la fosse Bac à graisse- eaux cuisine/SDE entretien 2 fois/an minimum Bac à graisse- eaux cuisine/SDE Fossé à créer 500 litres entretien 2 fois/an minimum Bac à graisse- eaux cuisine/SDB Bac à graisses 500 litres filtre à sable vertical drainé ou filière compacte agrée - exemple Ecoflo